

71156

ANNALES
DES
PRÊTRES ADORATEURS.

ANNALES DE L'ASSOCIATION
DES
PRÊTRES ADORATEURS



Année 1902

BU REAU DES ŒUVRES EUCHARISTIQUES
320, Avenue Mont-Royal, Montréal.



TABLES DES MATIERES

DE L'ANNEE 1902.

Adoration (Sujets d') : — La chasteté, 12. — La mortification, 36 — Pratique de la mortification corporelle, 60 — Mortification intérieure et Abnégation, 84. — Le Cœur de Jésus, fils de Marie, 106. — Primauté du Sacré-Cœur, 134. — Le Prêtre et l'Eucharistie, 188. — Le Recueillement, 212, 236. — Le Prêtre et le Purgatoire, 267. — L'Oraison, 301.

Adoration (L'heure d') hebdomadaire : — Adoration avec les paroissiens, 206, 248. —

Bibliographies : 72, 224, 256.

Chronique de l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs : — Chronique générale, 2. — Nouveaux Directeurs diocésains, 17, 287. — Chronique trimestrielle, 97, 200, 287. — A l'occasion des Retraites Pastorales, 197, 215, 247. — Visite annuelle des Séminaristes de Montréal au Centre de l'œuvre, 247. — Le Congrès de Namur p. 289, 312.

Conférences sacerdotales : — La virilité sacerdotale ou l'homme dans le Prêtre, 14, 34, 53, 264. — Le Clergé et le temps présent, 84, 230.

Courrier de l'Œuvre : — Le renvoi du Libellum, 5, 32, 73. — A nos chers confrères, 1, 145. — Une salutaire pratique, 67. — Catalogues d'indulgences, 69, 94. — Notice sur la Congrégation du T. S. Sacrement, 146 — Notice sur l'Association des Prêtres-Adorateurs, 150. — Opportunité et convenance de l'Œuvre, et Objections, 156. — Approbations de l'Œuvre, 160. — Les Annales, 169. — Gloirifions l'Eucharistie, 170. — Juvénat du T. S. Sacrement, 218. — I.) L'adoration pendant une messe chantée 93. — Le port du Viatique durant l'heure d'aroration 93. — La préparation d'une instruction pendant l'adoration 250.

TABLES DES MATIERES

Défunts (Nos) : — Mgr. Edouard Murphy, 41. — Rev. W. Flannery, 41. — Rev. J. T. Trépanier, 124. — R. H. G. Traher, 144. — R. F. X. Desaulniers, 224.

Dévotion et Apostolat eucharistique : — Sur la royauté de Jésus-Christ, 101. — N. Dame du T. S. Sacrement, 115. — Le Prêtre et le T. S. Sacrement, 141, 184. — *Ad vos, o sacerdotes*, 212. — Hostie de la première messe, 222.

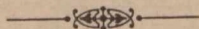
Etudes eucharistiques : Observations sur la fête de l'adoration perpétuelle, 80. — 2.) L'Inquisition et le pain ou vin d'autel 121. — Le vin de messe, 130. — Le pain eucharistique, 188. — Le carnaval et les XL heures, 37.

Modèles (Les) des P. Adorateurs : — Saint Alphonse de Ligouri, 23. — S. Philippe de Néri, 61. — S. François de Sales, 89. — S. Vincent de Paul, 134. — Xavier Bouquet des Chaux, 282, 309.

Réponses liturgiques et canoniques : — Inclinations, 20, 134. — Symbolisme de la couleur des Ornaments, 42. — Litanies que l'on peut réciter en public, 59. — Interruption du bréviaire après un psaume ou une leçon pour pouvoir réciter l'Angelus au son de la cloche, 60. — Bénédiction avec le saint ciboire, 60, 93. — Ordre pour déposer les ornements après la messe, 61. — Le scapulaire de saint Joseph, 71. — Chant de la Grand Messe, 91. — Tabernacle, Vêpres, Salut, 91. — Prières après la messe, 92, 134. — L'adoration pendant une messe chantée, 93. — Le porteur du Viatique aux malades durant l'adoration, 93. — Défunts, 106. — Messe chantée sans ministres; Voile du calice; l'Assistance à la Grande Messe empêche-t-elle l'heure régulière d'adoration, 106. — Doxologie, 134. — Messe, 134. — Gaz et lumière électrique sur l'autel, 223. — La Préparation à l'Action de Grâces de la messe peuvent elles faire partie de l'adoration, 249. — Indulgence de l'Autel privilégié et Messe de Requiem, 268. — Messe dite à l'autel de saint Grégoire, 278. — Messes Grégoriennes de Trentain, 235. — Sommaire des Rubriques réglant les messes de défunts, 279, 298, 319. — Les Absoutes aux messes des morts, 318.

Retraite Sacerdotale : — Le prêtre sanctifié par sa messe, 10, 25, 49, 74, 125, 177, 201, 226, 258, 290.

Variétés : — "Introibo ad Altare Dei", 18. — Une interview de Mgr Chapelle, 44. — Les instruments de la Passion, 63. — Vicair et Médecin, 64. — Le début d'un curé, 66. — Une messe aux Iles Gilbert, 136. — La grotte de saint Michel, 251. — Les Ames des Trépassés, 284. — La messe de minuit de saint Grégoire, 315.



TABLES DES MATIERES

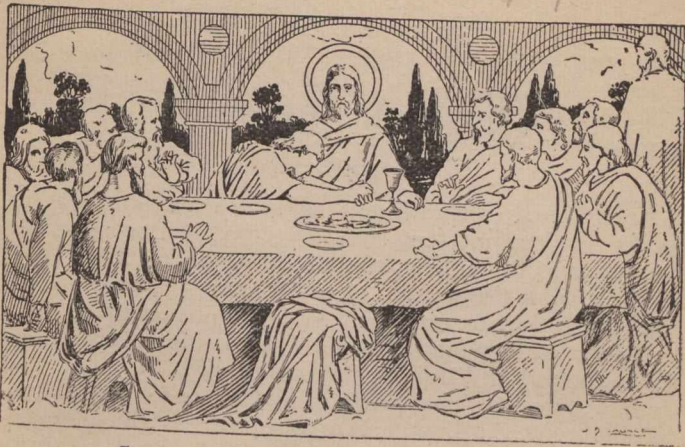
Erratum. Nos abonnés voudront bien excuser l'erreur qui, par la faute des imprimeur, s'est glissée dans le Numéro présent de Décembre.

L'article sur les messes de défunts, Section IV, qui est placé à la page 319, 320, est le commencement de l'article qui est à la page 298, où la bienveillance de nos lecteurs voudra bien le remettre.



273/10

71156



Sommaire du Numéro de Janvier 1902.

A nos chers Confrères. — Chronique générale. — Le renvoi du Libellum. — Le Prêtre sanctifié par sa messe : (suite). — La virilité sacerdotale. — Sujet d'adoration : La chasteté, sa pratique. — Nouveau Directeur diocésain. — Variétés. — Reponses Liturgiques. — Les modèles du Prêtre dans la célébration de la Ste Messe : — Saint Alphonse de Liguori.

À NOS CHERS CONFRÈRES

A l'occasion du renouvellement de l'année, les membres d'une famille se présentent des vœux réciproques dictés par le plus sincère amour.

Aux vénérables Evêques qui sont comme les Pères de notre famille sacerdotale, aux Directeurs diocésains qui en sont les soutiens, à tous nos chers Confrères qui en forment les membres unis par un même esprit, celui de l'adoration véritable *in spiritu et veritate*, nos vœux les plus ardents, nos souhaits les plus sincères ! A leur intention nous les déposons, en ce jour, aux pieds du divin Maître exposé sur son trône d'amour afin qu'il les bénisse et les exauce.

LA DIRECTION.

Chronique générale



Nous serons certainement agréables à nos chers Associés en leur mettant sous les yeux, à l'occasion du nouvel an, un tableau statistique de notre Œuvre des Prêtres-Adorateurs aussi complet que possible. C'est surtout du Canada que nous voulons nous occuper.

Disons, seulement en passant, que l'Association est répandue aujourd'hui sur tous les points du monde et compte parmi ses membres l'élite du clergé catholique, de nombreux Cardinaux, Archevêques, Evêques, et environ 70.000 membres inscrits. Elle a des organes périodiques en une dizaine de langues diverses.

Quant au Canada, nous avons d'abord à enregistrer la défection de certains membres qui n'ont pas su trouver le courage de donner, chaque semaine, une heure de garde au Prisonnier du Tabernacle. Ces défections nous attristent toujours, de quelque prétexte qu'on les déguise, car nous savons de quel grand moyen de sanctification se privent ainsi ces prêtres, puisque c'est de l'Eucharistie que doit partir et c'est vers l'Eucharistie que doit converger, pour être efficace, le travail de la sanctification sacerdotale. Il n'est point d'occupations, si nombreuses soient-elles, qui puissent nous dispenser de travailler nous-mêmes à notre propre sanctification en prenant tous les moyens qui peuvent efficacement nous aider : *Ne forte cum aliis predicaverim, ipsi reprobus efficiar* ; et, du reste, que ne peut faire une volonté vraiment généreuse pour concilier ensemble les occupations les plus absorbantes avec l'obligation d'une heure d'adoration par semaine ? Quel prêtre ne peut, s'il le veut sérieusement, trouver une heure à passer, chaque semaine, au pied du tabernacle ? Ce motif allégué quelquefois, et c'est le plus sérieux, d'une prétendue impossibilité à faire son heure d'adoration, est donc au fond assez misérable ; c'est un subterfuge d'une volonté faible et peu généreuse, qui recule devant la peine et croit pouvoir mieux dominer toute seule ses obligations qu'en joignant son action à celle de Jésus, *a quo venit totum quod est optimum.*

Heureusement que ces défections, inévitables partout où se trouve la faiblesse humaine, sont assez rares, nous le constatons avec satisfaction. Et combien elles se trouvent compensées par les adhésions généreuses des membres nouveaux !

L'année qui finit a amené 150 nouvelles recrues dans le clergé canadien.

Ces adhésions se répartissent comme suit :

Québec, 25 ; — Montréal, 17 ; — Grand Séminaire, Montréal, 43 ; — St-Hyacinthe, 13 ; — Trois-Rivières, 11 ; — Rimouski, 5 ; — Ottawa 4 ; — London, 4 ; — Nicolet, 4 ; — Valleyfield, 4 ; — États-Unis, 3 ; — Sherbrooke, 3 ; — Halifax, 2 ; — Kingston, 1 ; — Hamilton, 1 ; — Chatham, 1 ; — St-Jean, 1 ; — Peterborough, 1 ; — Antigonish, 1 ; — St. Albert, 1 ;

Nos Confrères aimeront, du reste, à trouver ici le tableau comparatif des membres de notre Œuvre par diocèses, avec l'indication des heures fournies par eux dans l'année : nous faisons seulement remarquer que le nombre d'heures n'est qu'approximatif vu que plusieurs confrères n'ont pas encore envoyé leurs bulletins d'adorations depuis 2 ou 3 mois, au moment de la mise sous presse.

DIOCESES	Prêtres	P.-A.	Adorat	DIRECTEURS DIOCESAINS
Québec	440	281	8756	Mr l'abbé C. A. Collet
St Hyacinthe	191	147	4423	Mr l'abbé L. T. Proulx
Montréal	389	140	4034	Rév. P. Galtier
Rimouski	111	85	2119	Mr l'abbé J. A. D'Amours
Nicolet	105	71	1989	Mr l'abbé F. A. St Germain
Trois-Rivières	94	63	1563	Mr l'abbé Léon Lamothe
Ottawa	100	79	1386	Mr le chan. L. N. Campeau
Chicoutimi	81	54	987	Mr l'abbé H. Marceau
Halifax	45	16	786	Rev. Gerald Murphy
London	55	45	610	Rev. Theo. Valentin
Hamilton	42	18	365	Rev. E. Laussié
Valleyfield	80	8	199	
Toronto	56	18	172	
Sherbrooke	101	9	133	
Kingston	40	5	63	
Charlottetown	45	15	27	Rev. M. Monaghan

Ce qui donne un total de 1055 membres actifs, et de 27.612 heures d'adoration.

Comme on peut le voir par ce tableau, le diocèse qui proportionnellement au nombre d'adorateurs donne en moyenne le plus grand nombre d'adorations c'est celui d'Halifax où 16 Prêtres-Adorateurs fournissent 786 heures soit 46 heures chacun par an ; puis vient Québec avec 8756 heures c'est-à-dire 31 heures en moyenne pour chacun.

Les diocèses qui relativement au nombre de leurs prêtres ont donné à l'œuvre la plus grande proportion de membres sont Ottawa, London et St Hyacinthe. Dans les diocèses de Trois-Rivières et Nicolet l'Association est aussi très répandue.

Honneur donc à ces divers diocèses où l'Œuvre est si prospère et l'esprit d'adoration si florissant.

Comme on peut aussi s'en convaincre aisément, les diocèses qui n'ont point de Directeur diocésain, sont aussi eux où l'Œuvre a fait le moins de progrès : ce qui prouve combien ces vénérables Prêtres sont pour nous de puissants auxiliaires.

Quant au *dernier mois*, voici le bulletin statistique de l'Œuvre :

Canada 12, France 81, Belgique 67, Suisse 1, Irlande 4, États-Unis 112, Martinique 1, Indo-Chine 1, Jérusalem 4, sans compter quelques autres pays dont les inscriptions ne nous sont pas parvenues, comme l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, où notre Œuvre est très prospère.

Aux États-Unis, nous avons eu l'honneur de recevoir les adhésions de Mgr Burke, évêque de St Joseph, et de Mgr Michaud, évêque de Burlington.

Voilà des nouvelles qui sûrement intéresseront nos Confrères. Il nous reste à exprimer le vœu que tous se montrent de plus en plus fidèles à leurs obligations afin que l'Œuvre prospère de plus en plus,

Nous y travaillerons de tous nos efforts, pour ce qui est de notre part, en nous tenant le plus possible en correspondance suivie avec nos Associés et en cherchant à rendre notre modeste revue de plus en plus intéressante. Ce sera toujours pour nous un plaisir en même temps

qu'un devoir, de répondre, soit privément, soit par la voix des *Annales* aux questions qui nous seront posées. Notre désir, en un mot, c'est qu'il existe entre les Associés et le centre, et les Associés entre eux, l'union intime qui unit les membres d'un même corps : *Uuum corpus multi sumus !*

Le Renvoi du Libellum

Nous avons parlé, il y a trois mois, de l'obligation fondamentale de l'œuvre : l'Adoration. Disons aujourd'hui quelques mots d'une autre obligation, sinon fondamentale, du moins très importante, et même essentielle au bon fonctionnement de notre association : le *renvoi du libellum*.

Plusieurs de nos associés, du reste, ont dû recevoir dernièrement une lettre pour les rappeler à l'observance d'un point si important qu'ils semblaient avoir oublié. Nous espérons qu'ils l'auront reçue avec une charité égale à celle qui a dicté, pour leur propre intérêt, cette démarche toujours pénible et que nous voudrions n'avoir jamais à renouveler. Déjà, du reste, bien de nos confrères nous ont écrit pour reconnaître leur faute, et promettre de mieux faire à l'avenir.

Parmi les *conditions d'admission* dans l'Association des Prêtres-Adorateurs, on lit à l'article 5 : " Renvoyer régulièrement, à la fin de chaque mois, au siège de l'Association, le billet mensuel d'adoration. "

Puis au chapitre du *fonctionnement de l'Œuvre*, à l'article 2 : " Tous les mois chaque Prêtre-Adorateur reçoit les *Annales* et le *libellum* qu'il doit renvoyer chaque mois au centre de l'Œuvre dont il relève, après y avoir inscrit ses heures d'adoration. "

Nous croyons devoir rappeler aujourd'hui tout particulièrement à nos vénérés confrères ce point de nos statuts, en faire voir les raisons, les avantages, l'importance que nous devons y attacher et la facilité de satisfaire à cette obligation contractée en même temps que celle de l'heure hebdomadaire d'adoration.

Le *libellum* est notre grand lien d'union fraternelle avec tous nos chers associés, le seul vrai moyen de nous compter, de connaître notre force et nos progrès, en même temps que le plus sûr garant de la vitalité et de la durée de l'Œuvre.

Il nous permet de nous intéresser en particulier à chacun de nos confrères, de les suivre et d'entretenir avec eux des relations régulières, avantageuses et nécessaires dans une Œuvre comme la nôtre.

Sans cette petite feuille qui nous revient chaque mois, nous ne saurions pas vraiment où nous en sommes : nos registres contiendraient, à la vérité, des milliers de noms, mais nous n'aurions pas la consolation de savoir si nous donnons vraiment à Notre-Seigneur au Très Saint Sacrement ce que nous avons tant à cœur de lui offrir : les adorations fidèles et régulières de ses bien-aimés prêtres.

Certes, nous n'ignorons pas qu'un grand nombre de confrères n'ont pas besoin de ce moyen extérieur pour être fidèles à leurs heures d'adoration, mais nous savons aussi, — c'est un fait d'expérience appuyé sur des milliers de témoignages écrits, — qu'un plus grand nombre encore trouvent dans le renvoi du *libellum* un secours pratique et nécessaire qui leur rappelle toujours leur saint engagement et leur en facilite l'accomplissement. L'infidélité au renvoi du *libellum* n'entraîne que trop souvent l'infidélité à l'heure d'adoration.

Citons seulement un témoignage qui semble résumer tous les autres :

« Oui, mon silence prolongé était bien l'indice de ma négligence, de l'omission de mes heures d'adoration. L'obligation de renvoyer chaque mois le *libellum* est un grand moyen de fidélité. En la laissant de côté, — à l'instigation de quelques confrères qui n'en voyaient pas l'utilité pratique, — je me suis mis peu à peu à raccourcir, à morceler, à omettre mes heures. Il y a huit mois que j'étais infidèle, n'osant plus même lire les *Annales* qui me reprochaient chaque mois mes négligences. Votre bonne lettre, si charitable et si fraternelle, vient me relever et me remettre au poste d'honneur où j'ai trouvé tant de consolations et de grâces. Je serai fidèle à vous renvoyer *tous les mois* mon *libellum*. Si je suis tenté par une raison à peu près suffisante d'omettre ou de remettre mon adoration, j'aurai pour me stimuler au devoir cette pensée : *Et le LIBELLUM à remplir ?...* Mon Père, il serait mieux d'agir par des motifs plus élevés ; mais je n'oublierai pas, pour me consoler de

mon imperfection, que le cher *libellum* finit par arriver aux pieds de Notre-Seigneur exposé dans votre sanctuaire. Je serai désormais l'*apôtre du libellum* au milieu de mes confrères. Qu'on ne l'appelle plus un *petit moyen* : c'en est un *grand* s'il contribue à augmenter le nombre des adorations et s'il est nécessaire, comme vous le dites et comme je le crois, à la vie de notre Œuvre. ”

Plus le nombre de nos associés se multiplie, plus le renvoi du *libellum* devient nécessaire : sans l'observation de ce point de nos règles, nous tomberions infailliblement dans le désordre et la désorganisation. Notre Œuvre, qui, en si peu d'années, a donné tant de fruits, ne serait vraiment pas *sérieuse*, stable, digne du Roi qu'elle sert et des vénérés prêtres qui l'ont embrassée, si on faisait peu de cas d'un article de son règlement dont l'observation a été jusqu'ici un des plus puissants éléments de sa force et de sa vitalité. Elle deviendrait une de ces œuvres purement nominales, dont il est permis d'oublier jusqu'à l'existence après qu'on s'y est fait inscrire.

Aussi, nous supplions instamment TOUS nos chers associés de vouloir bien s'imposer cette petite surcharge pour le bien de cette Œuvre qui est autant *la leur* que *la nôtre*, ou plutôt qui est l'Œuvre de Jésus lui-même, puisqu'elle n'a d'autre but que de le glorifier dans son divin Sacrement et de le faire régner de plus en plus royalement dans les âmes sacerdotales.

Qu'on ne qualifie donc pas le renvoi du *libellum* mensuel de mesure inutile ou de caprice d'administration. Nos instances sont motivées et ne tendent qu'au bien général d'une Association qui ne peut grandir, se développer et s'établir sur des bases inébranlables que si tous les points de son règlement sont observés et respectés. Nous préférons de beaucoup du reste, ne pas inscrire dans l'Œuvre un prêtre qui ne serait pas disposé à se soumettre à cette formalité ; et nous devrions, quoique à regret, supprimer les associés qui sur ce point ne tiendraient aucun compte de nos avis.

Nous avons la confiance que ces observations toutes fraternelles seront accueillies par tous avec la même charité qui nous les inspire, et que le petit nombre des confrères encore infidèles au renvoi du *libellum* va diminuer de plus en plus jusqu'à ce que l'unanimité soit parfaite sur un point si important.

C'est avec une véritable joie que nous allons déposer chaque mois aux pieds de Jésus exposé jour et nuit dans notre sanctuaire ces milliers de *libellums* garnis d'heures d'adoration et souvent accompagnés de nombreuses recommandations de prières.

Ils arrivent des quatre coins du Canada, ces petits messagers de l'amour et de la fidélité des Prêtres-Adorateurs envers Jésus-Eucharistie, et se réunissent devant son trône comme pour perpétuer la prière commune et symboliser la charité sacerdotale qui nous unit tous dans le Cœur adorable du souverain Prêtre Jésus-Christ.

Obj. — Mais vous vous privez par là d'un grand nombre de Prêtres qui trouvent cela trop difficile.

Rép. — S'ils trouvent cela difficile, c'est une erreur, comme nous le disions, et l'exemple de prêtres très pré-occupés, d'évêques surchargés d'affaires prouve du reste abondamment le contraire. Même si cette mesure nous privait de quelques associés, nous ferions quoique à regret le sacrifice des timides, pour suivre la troupe victorieuse de Gédéon.

Obj. — C'est une formalité puérile, et je n'en ai pas besoin pour faire mes adorations.

Rép. — Si la formalité était plus solennelle et plus compliquée, on se récrierait à juste titre, ou aurait une raison pour trouver la chose difficile. Vous voulez dire que ce petit moyen est une quantité négligeable. Rappelez-vous que des causes simples et inaperçues produisent souvent de grands effets : *Gutta cavat lapidem*. Souvent la pièce maîtresse d'un mécanisme n'est qu'un rouage insignifiant. Le *libellum* vous paraît un rouage insignifiant, nous savons pertinemment, nous et les Directeurs Diocésains, que sur lui repose tout le fonctionnement et la vie de l'Œuvre.

Obj. — J'oublie de le renvoyer, je n'y pense pas.

Rép. — Prenez les moyens d'y penser. Détachez-le des Annales dès qu'elles vous arrivent, et placez-le dans votre bréviaire, par exemple, ou devant vous sur votre bureau, etc.

D'ailleurs le monitum qui vous sera adressé à l'occasion vous rappellera cette obligation. Accueillez-le avec la charité qui l'a dicté et qui l'envoie, et tenez compte de ses

avis, et votre mémoire se guérira de l'oubli, *et vous y penserez.*

Nos Confrères comprendront parfaitement que toutes les objections qu'on pourrait formuler ne reposent point sur de vraies raisons, mais sur des prétextes, et ils se rendront aux raisons que nous exposons en commençant.

Observations importantes.

1° Le libellum doit être renvoyé tous les mois, et par conséquent, n'est pas approuvable la coutume de quelques-uns qui nous font parvenir leur libellum tous les trois mois seulement. Cette pratique offre, qu'on nous croie, des inconvénients assez graves.

2° Si la maladie, un surcroît extraordinaire de travail ou tout autre cause a empêché un Confrère de faire une ou plusieurs de ses heures d'adoration hebdomadaire, il doit renvoyer quand même son libellum en indiquant d'un mot la cause de l'omission. Il doit aussi le faire en cas de *négligence* ; c'est un moyen de s'exciter à la fidélité pour l'avenir.

3° En tout cas, le renvoi régulier, du libellum, quand même il arriverait, hélas ! que l'on fût trop souvent infidèle à son adoration, sera toujours un signe que l'on désire continuer à faire partie de l'Œuvre ; tandis que nous ne pouvons continuer à compter longtemps comme membre celui qui habituellement ne nous donne plus ce signe de vie.

4° On doit inscrire sur chaque libellum ses noms et prénoms, ainsi que son numéro d'inscription, lequel figure toujours sur la bande des Annales. Indiquer, autant que possible aussi, le jour précis où l'on a fait son heure d'adoration.

5° Nos associés des collègues ou autres peuvent s'entendre entre eux pour renvoyer, s'ils le veulent, dans une même enveloppe, leurs libellums réunis.



LE PRÊTRE SANCTIFIÉ PAR SA MESSE



Nous reprenons ici les si substantielles études du R. P. Tesnière sur la sanctification du prêtre par la Messe, que nous avons interrompues depuis trois mois.

CINQUIÈME MEDITATION

Le mal endémique de la tiédeur.

(suite)

“ C'est une obligation au prêtre, parce qu'il célèbre le Mystère de la mort du Seigneur, de mettre à mort dans sa personne ses vices et ses convoitises (1). ” — Les convoitises et les vices, nous ne parviendrons jamais à les tuer réellement, c'est-à-dire à les faire disparaître : leur racine plonge au plus profond de notre être et se confond avec lui : la résurrection seule, qui transformera en spirituel tout ce que la tombe aura reçu de corporel, est capable d'en avoir raison. Mais les élans des convoitises, nous les pouvons comprimer, leurs germes nous les pouvons détruire et empêcher leurs fruits déjà noués de mûrir en actes de péchés formels : c'est la mortification du péché véniel, la lutte contre la tiédeur, qui est l'état du péché véniel passé en habitude voulue et connue.

Le Sacrifice où nous immolons la Victime de toute sainteté, qui a souffert les excès des humiliations et des douleurs qui n'étaient pas nécessaires à la mettre à mort, pour l'expiation du péché véniel, nous en fait une obligation précise, car l'Église fait redire chaque jour à ses ministres qu'ils l'offrent pour “ leurs innombrables péchés, offenses et négligences (2). ” Il ne s'agit pas évidemment ici du péché mortel, heureusement rare dans la vie du prêtre, mais de ces fautes quotidiennes, légères en elles-mêmes, mais pourtant réelles, dans lesquelles tombent tous les hommes et qui forment, par leur multi-

(1) *Imitamini quod tractatis ; quatenus mysterium dominicæ mortis celebrantes, mortificare membra vestra ab omnibus vitiis et concupiscentiis procuretis, — Pontif. Rom.*

(2) *Suscipe, sancte Pater, hanc immaculatam Hostiam, quam ego tibi offero... pro innumerabilibus peccatis, offensionibus et negligentibus meis. — Preces offert. in Missa.*

tude et leur répétition de plus en plus consentie, le terrain marécageux et malsain où se laissent malheureusement enliser tant d'âmes de prêtres. N'est-il pas d'expérience, souvent déplorée peut-être, mais pas assez énergiquement combattue, que la tiédeur est un mal commun, habituel dans la tribu sacerdotale, et que c'est sous l'influence morbide de cette malaria spirituelle que fléchissent les têtes augustes consacrées pour dominer le peuple par la supériorité de leur vie, et que languissent, tristes, inactifs et découragés, ces cœurs des amis de Jésus qui, en contact quotidien avec son Cœur, devraient être des foyers de vie, d'action et d'allégresse dans la famille de Dieu : *Omne cor mœrens et omne caput languidum ?* Sinon, à quoi attribuer cette universelle extension de naturalisme, de recherche des aises, de curiosité, de bavardage, de temps perdu, sans étude régulière, sans piété intérieure, sans zèle et sans progrès spirituel, que chacun constate en soi-même et autour de soi ? — Pour réagir victorieusement contre la tiédeur, étudions-en brièvement la nature, les effets, les diagnostics et les remèdes ; nous verrons que le plus efficace s'en trouve dans une vue plus claire et plus précise, mieux entretenue et plus soutenue du Mystère que nous célébrons à l'autel, que nous gardons toujours auprès de nous dans le tabernacle, bien qu'en même temps nous l'emportions dans nos âmes pour y être le principe d'une vie pure et fervente.

I. NATURE DE LA TIÉDEUR. — Chose assez peu simple, résultant d'éléments très divers, la tiédeur est plus facile à décrire qu'à définir. Contraire à la perfection de la charité fondamentale, elle n'est pas par elle-même l'extinction du foyer de la vie surnaturelle, mais le ralentissement de son activité et l'attiédissement de sa flamme ; d'où son nom : *Tepiditas*. Tandis que la ferveur de l'amour ou la dévotion " est une promptitude joyeuse à accomplir tout ce qui est du service de Dieu (3) ", la tiédeur, ne montrant que ce qu'il renferme de difficile, en rend le fardeau plus pesant et l'action plus pénible : *Tristitia spiritualis boni aggravans* (4) ; elle déprime la

(3) *Devotio nihil aliud esse videtur quam voluntas quædam prompte tradendi se ad ea quæ pertinent ad Dei famulatum.* — 2æ 2æ, q. LXXXI, a. 1.

(4) *Acedia est quædam tristitia aggravans quæ scilicet ita depri-*

vigueur de l'âme, abat l'espérance, dissout le courage et conduit à ne faire pour Dieu que le moins possible, le plus tard, et avec le moins de gêne possible, sans cependant intéresser directement la substance des préceptes formels, sans pousser immédiatement jusqu'au mépris des obligations graves : *Torpor mentis bona negligentis inchoare*(5).

Il ne faudrait pas la confondre avec une certaine pesanteur et impuissance de l'esprit, une certaine insensibilité et froideur du cœur, la curiosité inquiète de l'imagination donnant essor à des essais de distractions qui rendent les exercices spirituels difficiles et font éprouver l'impatience d'en voir la fin : ces états suivent toujours la tiédeur, mais ils peuvent naître aussi d'autres causes naturelles ou surnaturelles ; et si, malgré le poids dont ils chargent et les obstacles qu'ils dressent, on reste fidèle aux exercices de la piété et aux œuvres du devoir, ce n'est pas la tiédeur coupable et dont on est responsable devant Dieu.

En réalité la tiédeur est le résultat de péchés véniels facilement admis dans les habitudes de la vie, sans surveillance pour les prévenir, sans résistance pour les combattre, sans énergie pour les punir et les expier ; elle est un état de péchés véniels connus, voulus et aimés, et par là même une disposition habituelle à les commettre, quels qu'ils soient et de quelque prénom qu'ils s'appellent, pourvu que leur nom de famille soit uniquement : le péché véniel : *Affectus ad quæcumque venialia*.

Ici encore, qu'on le veuille remarquer, le nombre seul de péchés véniels ne constitue pas nécessairement la

mit animum hominis ut nihil ei agere libeat. Et ideo acedia importat quoddam tælium operandi ; et a quibusdam acedia dicitur " Torpor mentis bona negligentis inchoare. " — 2a 2æ, q. XXXV, 1.

(5) La tiédeur pourrait constituer cependant une faute grave si elle faisait négliger l'accomplissement de devoirs essentiels par répugnance pour le bien divin, par horreur pour les sacrifices qu'il impose. Nous verrons tout à l'heure que sa pente naturelle incline vers le péché mortel. Nous la considérons ici comme seulement vénielle, ce qui est son degré ordinaire dans la vie sacerdotale. — *Saculi tristitia mortem operatur. (II ad Cor., VII, 10.) Sed hujus modi est acedia. — Quandoque modus acediæ est in sola sensualitate propter repugnantiam carnis ad spiritum, et tunc est peccatum veniale ; quandoque pertingit usque ad rationem, quæ consentit in fugam et horrorem boni divini, carne contra spiritum omnino prævalente ; et tunc manifestum est quod acedia est peccatum mortale. — A. 3.*

SUJETS D'ADORATION

A l'usage des Prêtres-Adorateurs.

N^o 51

DEVOIRS DU PRÊTRE ENVERS LUI-MÊME.

La chasteté, — Sa pratique.

Maintenant qu'à la lumière de la foi, de la sainte Ecriture et la raison, nous avons étudié la nature, les avantages et les motifs de la chasteté pour le prêtre, il nous reste à la considérer au point de vue de la pratique pour en tirer des leçons directement ordonnées à informer notre vie.

Les motifs de l'adoration nous seront fournis en repassant dans notre esprit les excellences, la beauté, la nécessité de la chasteté et en contemplant son parfait exemplaire, Jésus-Eucharistie.

L'action de grâces jaillira de nos cœurs au souvenir des immenses avantages renfermés pour le prêtre dans la pratique de cette belle vertu, pour laquelle du reste il a reçu de nombreux et puissants secours, de grandes facilités.

Les motifs de la réparation se tireront de la considération de notre vie au point de vue de la chasteté sacerdotale ; nous n'aurons pas de peine, hélas ! à y constater de nombreuses défaillances, qui seront pour nous autant de motifs d'humilité et de contrition.

Entrons donc, tout de suite, dans le cœur de notre sujet.

La chasteté sacerdotale, vouée à la face des autels, doit s'étendre à tout l'être pour l'élever et le diviniser. Nous distinguerons donc trois sortes de pureté : pureté de l'esprit, du cœur et du corps ou des sens, et nous indiquerons ensuite les préservatifs généraux à prendre pour garder intact le trésor de notre chasteté.

I. Chasteté de l'esprit ou des pensées.

Saint Paul nous en a donné la règle générale, quand il a dit :

“ *Virgo cogitat quæ Domini sunt : ut sit sancta spiritu.* ”

Il y a, indiqué dans ces paroles, l'objet des pensées de l'âme chaste : c'est Dieu et tout ce qui est de Dieu “ *quæ Domini sunt.* ”

Qu'est-ce à dire, ce qui est de Dieu ?

Sa beauté, ses perfections, ses amabilités, ses attraits : les grandeurs, les attributs divins et humains, les mystères de Jésus-Christ ; les vertus et les exemples des Saints : voilà l'occupation habituelle de l'âme chaste, de l'âme sacerdotale. Mais les pensées, les impressions mondaines, sensuelles, ne doivent pas former son atmosphère : “ *quæ Domini sunt.* ” L'esprit est une faculté infatigable :

s'il ne s'absorbe pas dans des considérations honnêtes et saines, il descendra aux pensées frivoles et criminelles.

A cette chasteté de l'esprit s'opposent deux adversaires : les souvenirs de la mémoire, et les extravagances de l'imagination.

a) *Souvenirs de la mémoire.* Peut-être avons-nous eu le malheur de flétrir notre lis virginal par des fautes contre la vertu angélique. — Peut-être avons-nous eu l'imprudence de lire, d'entendre, de voir des choses qui ont fait sur nous une déplorable impression. — Le souvenir de ces diverses faiblesses nous revient souvent ; mais traitons-le sans lâcheté, avec vigueur : renvoyons-le avec persévérance et sans découragement. — Il y aussi les souvenirs dangereux des confessions entendues : en dehors du cas où la charité nous impose d'y penser, considérons le souvenir des accusations reçues sur le sixième précepte comme une pensée mauvaise qu'il faut combattre, pour notre paix et notre sécurité.

b) Parfois aussi notre *imagination* nous propose les fantômes les plus extravagants mais aussi les plus dangereux ; souvent elle nous retrace les charmes des créatures ; peut-être ose-t-elle nous offrir l'image honteuse du plaisir. — Ne nous troublons pas ; cette tyrannie cruelle n'est pas un mal ; c'est le consentement qui fait le mal ; à la place de ces imaginations détestables, mettons les pensées salutaires que la foi nous fournit, et ainsi nous vaincrons le mal par le bien.

II. Chasteté du cœur.

a) *Le cœur aime* : c'est son être et sa vie. — Or l'amour du cœur, c'est sa chasteté ou sa flétrissure. S'il aime ce qui seul est aimable, il est chaste ; s'il aime ce qui n'est pas digne d'être aimé, il se dégrade. Mais il n'y a de digne d'amour que Dieu seul : " Diliges Dominum Deum ex toto corde tuo. " On peut toutefois aimer la créature, mais non d'un amour qui se repose en elle comme dans un terme ou un centre ; on ne doit l'aimer que pour Dieu et Dieu en elle.

Cela dit, voici des applications. — Nous aimons les enfants, les jeunes gens, des amis, des connaissances, d'autres personnes. Le faisons-nous avec simplicité, avec discrétion, sans que l'amour souverain de Notre-Seigneur en souffre ? Quel est le vrai motif de cet amour ? Si nous nous arrêtons à un certain extérieur où se révèlent des grâces sensibles de la nature, une sorte de beauté dont l'expression est dans la chair, la chasteté de notre cœur est en péril. — Nous attachons-nous davantage aux petites filles qu'aux petits garçons ? — Avons-nous plus d'attrait pour la conversation ou la confession de certaines personnes plutôt que de telles autres ? Pourquoi ? — Questions très graves et qui demandent une réponse pour notre propre sécurité.

Rappelons-nous bien que si une affection sainte est légitime et louable, une affection qui reposera sur des avantages extérieurs,

DES PRÊTRES-ADORATEURS

le sera moins ; et qu'une affection, même en apparence la plus pure, ayant pour objet une femme, ne pourra être que très dange-reuse : " Omnes virgines Christi aut æqualiter ignora, aut æqua-liter dilige " disait saint Jérôme à Népotien. — Si donc le prêtre veut conserver sa liberté de pensée et d'action, échapper à des af-fections que son cœur ne doit pas connaître, " non sis familiaris alicui mulieri " ; et la raison : " De vestimento procedit tinea, et a muliere iniquitas viri " (Eccli, 42.) Oui le cœur, dans ces contacts, s'amollit insensiblement, et s'abandonne, par une pente facile, en épanchements naturels, bientôt coupables. N'attendons pas d'en faire l'expérience ; elle nous réserverait des regrets cuisants pour le reste de nos jours. — Evitons donc les visites inutiles, les rap-ports fréquents, les conversations prolongées avec les personnes du sexe, et tenons-nous à leur égard sur la plus stricte réserve.

b) *Le cœur veut être aimé.* Autre besoin, autre écueil ! Notre cœur tend instinctivement à s'attirer des cœurs, c'est là un grand mal. Nous devons veiller avec grande attention sur cette propen-sion et cette sorte de besoin que la concupiscence fait naître en nous. Nous devons être d'autant plus prudents, que les cœurs viennent à nous d'eux-mêmes, ou bien par le besoin qu'ils éprou-vent de consolation et de lumière, ou bien par un attrait secret que la grâce leur donne pour notre caractère. — Or, ici tout peut être péril pour nous, si nous ne sommes circonspects ; les dehors peuvent encore être édifiants, alors que le cœur n'est déjà plus chaste. Nous ne devons pas être des centres, mais Dieu seul !

III. Chasteté du corps et des sens.

Le cœur est le foyer de l'impureté ; mais les canaux, les ave-nues, les pourvoyeurs du cœur, ce sont les sens. Le corps est notre grand ennemi, c'est lui surtout que la chute originelle a dévasté et perverti. Les sens sont naturellement portés vers les satisfactions charnelles. Si on ne les réprime, ils exposeront la chasteté à des dangers continuels,

La loi de la *mortification* est donc la plus urgente de toutes.

Mortifions le corps si nous ne voulons pas le voir se révolter avec insolence : " Si secundum carnem vixeritis, moriemini. "

La chasteté est une fleur parfumée qui ne laisse percer sa beauté qu'au milieu des épines du sacrifice.

Or cette mortification doit se faire de plusieurs manières :

a) Nous devons soutenir la vie de notre corps par des aliments ; mais il faut toujours que la *sobriété* garde ses droits. La *gour-mandise* et l'*intempérance* sont de puissants aiguillons pour la concupiscence. " Qui delicata nutrit servum tuum, postea sentiet eum contumacem. " (Prov. XXII.) — " Luxuriosa res vinum " (Prov. XIX.) — Je ne regarderai jamais un homme adonné au vin et à la

bonne chère comme un homme chaste, dit saint Jérôme, car ces deux choses sont une semence d'impudicité.

b) Mortifions nos yeux.

C'est un sens bien dangereux : "Nequius oculo quid creatum est ?" (Eccli. 31) "Virginem ne conspicias, ne forte scandalizeris in decore illius." (Eccli, IX.) Aussi un seul regard causa-t-il la chute de David. C'est pourquoi, un bon prêtre, soucieux de sa pureté, doit faire le pacte de Job : "Pepigi fœdus cum oculis meis ut ne cogitarem quidem de virgine." — Et de combien d'autres objets encore ne doit-il pas détourner ses yeux, surtout en nos villes où le vice s'étaie partout. Celui qui n'est pas modeste, comment pourra-t-il être chaste ?

c) Mortifions notre langue et notre ouïe.

"Ex ore Sacerdotis nihil nisi sanctum, honestum procedere debet." (Imit.) Point de ces paroles bouffonnes ou grossières qui font rougir. — Ce qu'il n'est pas décent de dire, ne l'écoutons pas non plus. — Que de fois ne surprend-on pas sur des lèvres sacerdotales, dans l'oubli de la conversation, certaines paroles qui n'en devraient jamais sortir !

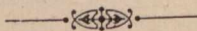
c) Veillons aussi à la chasteté de nos mains. — "O quam mundæ debent esse manus illæ !" (Imit.) Dans les soins à donner à notre corps, dans nos rapports avec nous-mêmes, soyons toujours d'une réserve et d'une modestie parfaites. — Dans les rapports avec les personnes d'un autre sexe, la règle générale est le *Noli me tangere* de la Résurrection : ni toucher, ni être touché.

IV. Moyens généraux.

1. Une *vie bien réglée*, où rien ne soit laissé au hasard des circonstances, une *vie bien occupée* où l'oisiveté ne trouve pas sa place ; car alors l'ennemi du salut, qui rôde sans cesse autour de nous, voyant notre âme mal gardée, ne tardera pas à y entrer. Rappelons-nous que "l'oisiveté a enseigné beaucoup de mal." (Ezech.) — "Hæc fuit iniquitas Sodomæ, otium." (Ezech. XVI.)

2. Une *profonde humilité*. — C'est ordinairement par les hontes de l'incontinence que Dieu punit l'orgueil : "Occultam superbiam punit aperta libido." — Au contraire, l'humilité écarte les écueils de la présomption et obtient la grâce qui fait les victorieux "Humilibus das gratiam."

3. La *prière* qui est et demeure le grand, l'universel moyen de toute vertu, de tout progrès, mais surtout de toute chasteté : "Scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det." Prions donc souvent, toujours, parce que la tentation est prompte, la séduction constante, la voie glissante et la chute possible. "Orate ne intretis in tentationem."



tiédeur : telles circonstances de nature, de situation, de contacts, peuvent susciter d'abondantes éclosions, presque inévitables, de péchés véniels : si l'on s'efforce de les prévenir, si on en a horreur, si on les accuse et surtout si on les punit, ils ne sont que des accidents dans la vie. La tiédeur est dans l'abandon de la volonté à les commettre, dans l'insouciance où l'on se tient de les avoir commis, dans le plaisir goûté des jouissances mauvaises qu'ils procurent et le contentement des difficultés et des sacrifices qu'ils évitent : en quoi se réalise l'affection qui veut sciemment et délibérément, sinon le péché en lui-même, du moins les avantages que la convoitise charnelle trouve dans le péché, à l'encontre des sacrifices qu'impose le devoir et qu'il ne paie que de joies spirituelles.

Le prêtre tiède nous paraît très exactement dépeint sous les traits suivants par un vieux théologien de XVII^e siècle : " L'homme tiède est celui qui n'oserait pas, de volonté délibérée, offenser Dieu mortellement et qui, croyant avoir ainsi satisfait à tout ce qu'il doit, s'estime un juste ; négligeant d'ailleurs le soin d'une vie plus pure et plus parfaite, il s'abandonne volontiers aux mouvements de ses convoitises, — aux inclinations de sa nature, à ses défauts de caractère, aux attraits de la vanité, aux séductions de la sensualité, — et il avale le péché comme de l'eau, pourvu qu'il lui paraisse véniel. Bien qu'un tel homme puisse rigoureusement se tenir en état de grâce tant qu'il est préservé des fortes tentations de la concupiscence, il est bien à craindre qu'il ne succombe quand elles se présenteront. Aussi, vit-il en constant danger de commettre le péché mortel et de compromettre son salut éternel. Bien plus, étant donné les occasions si fréquentes de péché dont est remplie la vie, c'est une nécessité quasi fatale qu'il tombe, et même souvent, dans des fautes graves (6). "

(à suivre).

(6) Trepidus est qui Deum quidem non audet mortaliter, sciens et volens, offendere, ideoque se putat justum, sed purioris et perfectioris vite studium negligit ; unde se facile propriis concupiscentiis permittit, et quævis peccata devorat, quæ sibi tantum venialia videntur. Hic, licet possit esse in statu gratiæ, si videlicet ei gravis tentatio concupiscentiæ non occurrat, facile tamen, ea occurrente, in peccatum mortale cadit ; unde in magno versatur peccati et salutis periculo, sæpeque inter tot occasiones quibus plena est hæc vita, in peccatum mortale reipsa prolabitur. — Alcazar, a Corn. cit. in Apoc., III, 15,

La Virilité sacerdotale

OU

l'Homme dans le Prêtre



Nous sommes heureux de donner ici à nos chers Confrères une étude qu'ils sauront apprécier. C'est une conférence donnée à de jeunes lévites par un éminent chrétien, un philosophe solide et un littérateur distingué ; nous avons nommé Ollé-Laprune, membre de l'Institut.

Ce morceau est extrait d'un tout nouveau livre contenant plusieurs extraits inédits du Maître.

Messieurs, avez-vous remarqué les jugements que le monde porte sur le prêtre ? Ces jugements sont très différents ; mais il semble toujours qu'ils peuvent se ramener à la double critique que voici : on reproche volontiers au prêtre d'être un peu comme tout le monde et on lui reproche volontiers de ne pas être comme tout le monde. Par exemple, le prêtre doit être un homme de science : mais du prêtre, le monde attend une science éminente qui n'est pas comme celle des autres, qui est d'un autre ordre ; et en même temps, il reproche volontiers au prêtre d'être ignorant des choses de ce monde, de ce qui préoccupe et passionne le monde. Et encore : le prêtre est un homme qui parle, un prêcheur. Le monde lui reprochera de n'avoir pas dans sa parole quelque chose d'assez singulier, de "parler comme tout le monde" ; il attend autre chose de la part du prêtre ; ou inversement, il lui reprochera d'être trop méprisant, trop dédaigneux des belles formes, de parler un langage qu'on ne comprend pas assez, qui passe les intelligences. Et enfin, on veut que le prêtre s'enferme dans le temple ; et d'autre part on veut qu'il en sorte. Tantôt on lui fait un grief de se mêler de ce qui ne le regarde pas ; tantôt au contraire de ne point songer assez à soulager les misères humaines, à préparer un baume et un remède pour les maux dont nous souffrons.

Ainsi, Messieurs, toute cette série de contradictions se peut résumer ainsi . le prêtre ne doit pas être comme les autres hommes, et d'un autre côté le prêtre doit être comme les autres hommes. Qu'est-ce que cela veut dire ? Devez-vous vous préoccuper beaucoup des jugements du monde ? Je ne

le crois pas, mais peut-être n'est-il pas mauvais de s'y arrêter quelques instants, car ils peuvent devenir leçon, et peut-être est-ce à un laïque qu'il convient le mieux d'étudier avec vous cette leçon.

Eh bien, Messieurs, c'est vrai : le prêtre n'est pas un homme comme un autre, le monde a raison : il est à part, il a été l'objet d'une dilection particulière, d'une élection, d'une sélection : *Elegi vos de mundo*. C'est clair, il est la portion de Dieu, comme Dieu est sa portion. C'est vrai : le monde a raison dans son jugement : il faut qu'on sente dans la vie du prêtre et dans le savoir du prêtre, une parole, une action, une influence, quelque chose qui est d'un autre ordre que ce qui est purement humain, quelque chose qui passe l'homme, qui vient de plus haut.

Mais le prêtre est un autre Christ, *alter Christus*, et le Christ, c'est l'Homme-Dieu ; le prêtre est donc le ministre de l'Homme-Dieu ; il est homme. Homme, cela va sans dire, il devra à cette qualité d'homme des misères, des faiblesses, des imperfections ; et le monde sera injuste s'il les lui reproche trop. Mais je ne m'arrête pas à cela ; je veux dire que le prêtre doit être homme, dans le meilleur sens du mot, dans toute la force du terme, homme excellent, excellemment homme. De même que Jésus-Christ est vrai Dieu et en même temps vrai homme, Dieu parfait et en même temps homme parfait, de même, le prêtre, à sa manière, doit être l'homme parfait, l'homme excellent.

Je vous rappellerai ici un adage que vous connaissez bien en théologie, c'est que la grâce ne supprime pas la nature, mais la perfectionne. *Non tollit naturam sed perficit*. Sans doute la grâce est quelque de suréminent, de surnaturel, mais elle ne détruit pas l'homme, elle le fortifie ; elle ne donne pas la mort à l'homme, mais elle perfectionne la nature humaine ; elle ne la détruit pas, elle la complète et ensuite elle l'élève au-dessus d'elle-même.

Ce que je veux dire ce soir ici, ce que je veux chercher avec vous ce soir, c'est l'homme dans le prêtre. Comment le prêtre peut-il être excellemment homme ? Comment les qualités humaines doivent-elles se trouver en lui, resplendir en lui ?

Je ne voudrais médire de personne, je crois cependant qu'on rencontre quelquefois des âmes pieuses qui estiment que leur piété les dispense de vertus qu'elles appelleraient trop basses. Les vertus soi-disant basses sont peut-être les vertus fonda-

mentales sur lesquelles repose l'édifice ; la piété n'en dispense point. Le défaut dans lequel tombent ces âmes pieuses, peut-il se rencontrer quelquefois chez les prêtres ? Je n'en sais rien, je ne veux pas l'examiner. Mais je fais une hypothèse ; je suppose un prêtre qui s'imaginerait qu'avec un peu de charité, peut être avec une piété douce, molle, indulgente, on peut se passer des qualités qu'on appelle purement humaines. Croyez-vous, Messieurs, qu'il pourrait se passer de ces vertus fondamentales, les regardant comme trop basses ? Vous diriez non ! et avec raison. Le prêtre doit être d'abord un homme, et un honnête homme, Il y a des qualités, des vertus intellectuelles et morales qui sont indispensables, comme il y en a d'autres qui, sans être indispensables, sont une parure de l'homme.

Ces vertus indispensables et cette parure humaine, il faut qu'on puisse les trouver dans le prêtre.

I. D'abord un ferme jugement, la solidité de l'esprit ; ce sont là, je le sais bien, des qualités en partie naturelles, mais ne peut-on pas les accroître, les développer par l'application, par le travail personnel ? Il faut viser à avoir la tête solide, un jugement bon, un esprit juste ; ce sont là des qualités indispensables et qui peuvent devenir des vertus intellectuelles.

Et, dans l'ordre moral, on doit trouver dans le prêtre la probité, la délicatesse, la parfaite équité, la justice exacte et sévère, la sûreté de commerce, la droiture, la parfaite droiture ; et avec cela la générosité, je ne sais quoi de haut, de noble qui élève au-dessus des mesquines préoccupations, et cette fierté et ce sentiment de l'honneur qui se concilie si bien avec l'humilité. Saint Thomas dit quelque part que la pusillanimité, c'est-à-dire la petitesse d'âme, c'est ce qu'il y a de plus contraire à la vraie humilité. Un prêtre ne doit pas avoir l'âme petite, mais grande ; humble, il ne doit pas se refuser à l'effort, à faire grand. Je parle la langue même de saint Thomas. Celui-là, dit saint Thomas, qui se retire devant les difficultés, est-il humble ? Non. Je ne puis pas tout dire ; il a des expressions tellement énergiques que l'expression manque en français. Il dit : "*Deficit a proportione virtutis sue.*" Rester au-dessous, ce n'est pas de l'humilité, c'est de la pusillanimité, il en a horreur. Eh bien ! Messieurs, toutes ces vertus morales, la probité, la fierté, le sentiment de l'honneur, la générosité, le courage, la fermeté, constituent ce qu'on appelle dans la langue française : le caractère. Tout cela est humain,

ce sont des vertus humaines dans l'ordre moral ; il faut qu'on les trouve dans le prêtre.

Et il faut aussi la bonté qui n'est pas tout à fait la même chose que la charité, (je prends pour un moment ce mot dans le sens humain), il faut une bonté vraiment compatissante, qui sait entrer dans l'âme des autres et compatir aux souffrances, qui sait comprendre les maux d'autrui et surtout les souffrances de l'âme, les souffrances intérieures.

Ajoutez à cela, Messieurs, ce que j'appelais tout à l'heure une sorte de parure humaine, à savoir ces vertus regardées comme élégantes mais un peu vaines, — au fond ce sont des vertus, — telles que certaines délicatesses, la politesse, la distinction : ce sont comme des fleurs de la vertu, c'est humain, ce sont des vertus humaines ; vous les avez comme homme. Il ne faut pas qu'un prêtre méprise tout cela parce que c'est humain. Et d'ailleurs ce sont des vertus qu'on peut surnaturaliser, et quand on les pratique ainsi, on est chrétien et homme parfait.

(à suivre.)



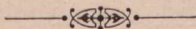
Nouveau Directeur diocésain



Par suite de la démission de M. C. J. Arsenault, Mgr l'Archevêque de Québec a nommé Directeur diocésain, M. l'abbé Collet, secrétaire de l'Archevêché.

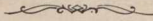
Nous remercions ici Sa Grandeur de cette nouvelle preuve de sympathie dont elle a bien voulu honorer notre Association, que, du reste, elle s'est toujours plu à favoriser.

Nous félicitons M. l'abbé Collet du choix dont il a été l'objet ; nul choix, du reste, ne pouvait nous être plus agréable, et nous sommes persuadés que sous son action zélée et son dévouement intelligent, l'œuvre prospérera de plus en plus dans ce beau diocèse de Québec où elle est déjà si florissante.



* VARIETES *

"Introibo ad Altare Dei."



A l'époque de la Terreur, en 1794, l'abbé Noel Pinot, qui depuis deux ans passait de hameau en hameau, se cachant le jour, puis confessant, administrant les malades et célébrant la messe pendant la nuit, eut comme Jésus-Christ son Judas. C'était un misérable menuisier, qu'il avait souvent assisté de ses aumônes et qui, ayant découvert son asile, le livra aux fureurs de la municipalité révolutionnaire.

La pauvre maison où il s'apprêtait à dire la messe fut cernée vers minuit, envahie par les gardes nationaux qui sommèrent son hôtesse, une pauvre veuve, de lui livrer le saint criminel. Sur son refus, ils l'arrêtèrent, fouillèrent la demeure du haut en bas, et finirent par trouver le curé dans une huche à pain, dont le couvercle avait été refermé sur lui.

Il se livra à ces furieux avec un calme et une douceur angéliques, fut garrotté comme Jésus lui-même, souffleté, couvert d'injures et de crachats, et amené au village, d'où le sinistre cortège repartit le lendemain pour Angers. Avec lui on avait saisi ses ornements sacerdotaux : "chasubles, calices, *petits bons-dieux et autres joyaux* de cette espèce", comme disaient les athées de la Terreur.

Le prisonnier de Jésus-Christ traversa la ville d'Angers, qu'il avait remplie longtemps du spectacle de ses vertus et de sa charité, au milieu d'une tempête d'injures et d'imprécations. Les bons, qui étaient le grand nombre, se cachaient ou se taisaient, comme toujours en temps de révolution.

On enferma le saint prêtre dans un cabinet obscur, et on le soumit préventivement au régime du pain et de l'eau. Quelques personnes charitables voulurent lui faire passer des aliments plus substantiels : il refusa par mortification et par respect pour l'autorité. Le Sauveur n'avait-il pas ordonné la soumission à César, dans les choses licites, même quand César s'appelait Tibère ?

Après un conflit entre le tribunal révolutionnaire et la commission militaire, qui finit par le triomphe de l'une et la mise en jugement des membres récalcitrants de l'autre, l'abbé

Noel Pinot comparut devant la commission militaire. Par un raffinement d'impiété, qui consacrait son caractère de martyr, il y fut conduit en *habits sacerdotaux*, revêtu de la soutane, de l'aube, de l'étole et de la chasuble, tenant à la main un calice couvert de son voile.

C'était donc bien le prêtre, le ministre de Jésus-Christ, le continuateur du divin sacrifice qu'on allait juger, condamner et exécuter.

L'interrogatoire fut court : simple formalité. A toutes les questions grossières ou blasphématoires de ses juges, le confesseur de la foi répondit simplement, brièvement, avec sa sagesse et sa fermeté habituelles. Il fut condamné séance tenante, à mourir sur l'échafaud. Ni témoins, ni défenseurs n'avaient été entendus.

Le confesseur de la foi écouta la lecture de sa condamnation avec une angélique sérénité. Cette lecture faite, le président lui demanda en ricanant :

“ — Ne serais-tu pas content de marcher à la mort avec les insignes du fanatisme dont tu es affublé ?

— Très content ”, répondit le martyr.

On lui ôta son calice pour lui lier les mains derrière le dos, mais on lui laissa tous ses ornements sacerdotaux, et le sinistre cortège, tambours en tête, se mit en marche, pour se rendre du tribunal au lieu de l'exécution. On voit que si les arrêts étaient long (il y avait quatre pages de considérants), les délais d'exécution étaient courts.

Suivant leur usage, les juges accompagnaient la victime, pour voir sa tête tomber sous le couteau de la guillotine. Pour ces hommes de sang, ce n'était pas assez de condamner, il fallait voir mourir.

On allongea le parcours, pour faire durer le plaisir et donner ce criminel insigne en spectacle à une plus grande partie de la population. Lui, s'avavançait d'un pas ferme, perdu dans la prière, invoquant tour à tour Jésus, Marie et les saints du paradis. Son front rayonnait de la joie des élus. On suivait sur ses lèvres les cantiques d'actions de grâces qui s'échappaient de son cœur ; car lui aussi chantait : *Magnificat anima mea Dominum* ; mon âme glorifie le Seigneur.

Arrivé près de l'échafaud, au moment de poser le pied sur le premier degré, le saint prêtre eut une inspiration sublime. La vue des ornements sacerdotaux, qui le revêtaient encore, lui rappela le sacrifice de la messe, si semblable, dans son

sens mystique, à celui qu'il allait accomplir. Elevant donc les yeux au ciel, il s'écria, comme au début de la messe ;

“ — *Introibo ad altare Dei* ; je monterai vers l'autel du Seigneur. ”

Puis, dépouillé de sa chasuble qu'on lui enleva, mais conservant ses autres ornements, il gravit d'un pas assuré les marches de l'échafaud, comme jadis il gravissait les degrés du saint autel. Il se laissa aussi attacher à la planche fatale, comme Jésus-Christ, son bon Maître, s'était laissé attacher sur la Croix.

A ce moment, les membres de la commission militaire, qui l'avaient condamné, poussèrent le cri de : “ Vive la République ! ” C'était le signal ordinaire de l'exécution. Le couteau tomba, et l'âme du martyr monta triomphante au paradis.

C'était le 24 février 1794. Ainsi mourut, à l'âge de quarante-sept ans, le ciel dans les yeux, la joie sur les lèvres et Dieu dans le cœur, ce prêtre admirable dont l'Eglise avait fait un vrai ministre de Jésus-Christ, et dont l'impiété révolutionnaire fit un confesseur de la foi, puis un martyr.

Depuis un siècle, tout le clergé, tous les fidèles du diocèse d'Angers le regardent comme un saint, l'invoquent dans le secret de leur cœur, et ils appellent de tous leurs vœux une décision de la sainte Eglise, qui leur permette de lui adresser un culte public et d'honorer en lui les innombrables martyrs dont la Terreur couvrit le sol, rougi et consacré par leur sang, de l'Anjou, comme de la Vendée.



Réponses Liturgiques



Inclinations. — Si, au milieu de l'autel, se trouve une image de la sainte Vierge ou d'un saint, c'est vers elle que l'on doit faire l'inclination chaque fois que l'on prononce le nom de la sainte Vierge ou du saint dont on dit la messe ou dont on fait mémoire. (Nov. Rubr. reform. Miss. Pars. II, *De oratione*, N. 2.) Cette inclination doit se faire vers la statue même, pendant l'Evangile, car la rubrique dit : *UBICUMQUE nominatur Nomen Mariæ, vel*

sanctorum de quibus dicitur Missa, vel fit commemoratio.

Q. Une femme, religieuse ou autre, peut elle en temps de XL Heures pénétrer dans le sanctuaire où le Saint Sacrement est exposé, pour arranger l'autel par exemple ?

R. Les Canons ont de tout temps défendu aux femmes l'accès du sanctuaire ; déjà en 321, le Concile de Laodicée contenait cette défense : *non oportet mulieres ingredi ad altare.*

Cette règle est encore plus stricte quand il y a le Saint Sacrement exposé. En effet, le surplis est alors un vêtement de rigueur, selon que le remarquent les *Commentaires sur l'Instruction Clémentine* publiés à Rome : *Non enim decet circa tam sublime Mysterium in habitu vulgari etiam nigri coloris, etc.*

La Constitution Clémentine ne fait même pas d'exception pour les laïques membres d'un Tiers-Ordre ou d'une Confrérie revêtus de leur habit religieux. Ils ne doivent pas entrer dans le sanctuaire de l'Exposition : *nec eis permissum est servilia præstare circa aram, quamvis non vulgari veste sed societatis propria induti sint.*

(Comm. in Inst. Clem., § VII et IX).

Voilà pour la question de droit : Un homme laïque, ni à plus forte raison une femme ne peut pénétrer dans le sanctuaire où le Saint Sacrement est exposé.

Quant à la question de fait, il est vrai qu'on voit assez souvent des femmes ou des religieuses parer le sanctuaire et l'autel où le Saint Sacrement est exposé. En principe, cette coutume nous semble abusive : il dépend des Evêques seuls de dire si elle peut être tolérée en tel ou tel cas. Nous faisons toutefois exception pour les chapelles des Communautés de femmes.

Remarquons d'ailleurs que la raison de nécessité qui permettrait à une femme de faire la parure de l'autel de l'exposition ne doit se rencontrer que rarement. Ordinairement il sera aisé de trouver un enfant de chœur intelligent pour cette mission, qui n'est pas indigne du prêtre lui-même, quand il le peut.

Q. La Confession de tous les 8 jours est-elle prescrite pour gagner les Indulgences attachées à la récitation des 6 *Pater, Ave, Gloria Patri*, du Scapulaire de l'Immaculée Conception ?

R. La Congrégation des Indulgences, par un décret du 31 mars 1856, déclare que les dites Indulgences des sept églises de Rome, de la Portioncule, de Jérusalem et de St. Jacques de Compostelle peuvent être gagnées *toties quoties, i. e. semel in die* (conformément au décret du 7 mars 1678), en récitant 6 *Pater*, 6 *Ave*, 6 *Gloria Patri*. D'après le même décret (n. 398 ad 2), il n'est pas nécessaire de dire ces prières à genoux, ni d'y ajouter quelque autre oraison, *ni même de recevoir les Sacrements*, Le décret de la Congrégation a été confirmé par Pie IX le 14 avril de la même année 1856. (Béringer, 1. I, p. 411).

Le correspondant qui nous a posé la question ci-dessus, nous parle d'une réponse donnée par nous affirmativement dans le numéro d'Août dernier. Mais nous lui ferons remarquer qu'il fait confusion, car dans ce numéro nous parlions des Indulgences appelées *des Stations du Saint Sacrement*, propres à l'Ordre séraphique et étendues à notre Association, et non des indulgences du scapulaire de l'Immaculée-Conception.

Cependant nous profitons de l'occasion pour corriger ce que nous disions à propos de la confession. Ayant eu récemment sous les yeux les termes mêmes du décret, nous n'y avons trouvé aucune mention de la confession comme condition des Indulgences *des Stations du Saint Sacrement* à gagner par nos Associés pour une visite au Saint Sacrement avec la récitation de 6 *Pater*, *Ave*, *Gloria Patri*. Il n'est demandé *qu'un cœur contrit*. Or comme en fait d'indulgences on doit s'en tenir aux termes du décret, il ressort que la confession n'est pas requise pour gagner les très nombreuses indulgences plénières dites *della Stazione del Santissimo Sacramento*.— L'état de grâce suffit.

Il en est de même pour celles du Scapulaire de l'Immaculée-Conception.



LES MODELES DU PRETRE

dans la célébration de la Ste Messe

SAINT LIGUORI, ÉVÊQUE, DOCTEUR, FONDATEUR
DES RÉDEMTORISTES.

(1696-1787)

Sa dévotion pour le Sacrement de l'Eucharistie est assez connue. Il n'eut pas moins de religion envers le divin Sacrifice et il ne montra pas moins de zèle pour le faire honorer. Jamais il ne manqua de monter à l'autel et de célébrer la Messe chaque matin, sauf dans ses dernières années, où, accablé d'infirmités, il n'avait plus la force de se tenir debout et était réduit à se contenter de la communion, comme un simple fidèle. Chaque année, lorsqu'il se trouvait en mission, il prenait ses mesures pour revenir sur la fin du carême dans une de ses maisons, afin d'y célébrer en paix les divins Mystères durant la semaine sainte. Le Vendredi saint, où il ne pouvait ni célébrer ni communier, lui était pénible au point de le rendre malade. Il ne retrouvait la santé et la joie que le samedi, quand il avait reçu le corps de son Sauveur.

Il avait étudié avec soin les rubriques et se montrait fort exact à les observer. Dans sa vieillesse, il s'affligeait et s'humiliait, comme saint Vincent de Paul, de ne pouvoir plus faire la genuflexion qu'avec peine et d'une manière imparfaite. Il faisait effort malgré tout, au commencement de la Messe, afin d'abaisser le genou jusqu'à terre ; mais il fallait l'aider à se relever. Chose remarquable : après la communion, il en était autrement. On eût dit que Notre-Seigneur, en se donnant à lui, avait communiqué une nouvelle vigueur à son corps aussi bien qu'à son âme. Un feu éclairait son visage : et plusieurs fois on l'a vu s'élever de terre et rester suspendu à une certaine hauteur. Aussi était-ce une faveur très désirée d'être admis à sa Messe. On y puisait infailliblement l'estime des saints Mystères et l'amour de notre divin Sauveur,

La peine que saint Liguori éprouvait de voir, en beaucoup d'endroits, le saint Sacrifice célébré d'une manière peu édifiante, lui a fait composer sur ce sujet plusieurs

écrits d'une vigueur et d'une liberté tout apostoliques. Il portait souvent aussi, dans les nombreuses retraites qu'il prêchait au clergé, contre les profanateurs des saints Mystères. Un jour, dit son biographe, l'un de ses premiers religieux, il fut amené à dire que de tels sacrilèges ne méritent pas de pardon, et que l'habitude de les commettre est un signe de réprobation. A l'appui de sa parole il cita celle de saint Chrystome : *In sacerdotio peccasti ; periisti*. Un ecclésiastique, entendant ce mot, eut la hardiesse de protester, et de dire tout haut, en se levant : *Allego consequentiam*. Ce fut un scandale pour toute l'assemblée ; mais le scandale cessa bientôt. Le lendemain matin, ce prêtre s'étant revêtu pour dire la Messe, et ayant prononcé les premières paroles : *Judica me, Deus*, tomba au pied de l'autel, frappé d'une apoplexie foudroyante. Ce fut en vain que le saint accourut auprès de lui : le mourant ne recouvra pas l'usage de ses sens.

COTISATIONS RECUES

Nos. 40 : \$ 1.00 — 42 : \$ 1.00 — 56 : \$ 1.00 — 57 : \$ 1.00 — 99 : \$ 1.00 — 146 : \$ 1.00 — 152 : \$ 1.00 — 179 : \$ 1.00 — 187 : \$ 1.00 — 195 : \$ 1.00 — 214 : \$ 1.00 — 217 : \$ 1.00 — 230 : \$ 1.00 — 273 : \$ 1.00 — 282 : \$ 1.00 — 332 : \$ 1.00 — 357 : \$ 1.00 — 360 : \$ 1.00 — 367 : \$ 1.00 — 393 : \$ 1.00 — 418 : \$ 1.00 — 432 : \$ 1.00 — 443 : \$ 1.00 — 562 : \$ 1.00 — 563 : \$ 1.00 — 564 : \$ 1.00 — 575 : \$ 1.00 — 598 : \$ 1.00 — 599 : \$ 1.00 — 620 : \$ 1.00 — 662 : \$ 1.00 — 672 : \$ 1.00 — 676 : \$ 1.00 — 682 : \$ 1.00 — 685 : \$ 1.00 — 709 : \$ 1.00 — 712 : \$ 1.00 — 714 : \$ 1.00 — 720 : \$ 1.00 — 742 : \$ 1.00 — 745 : \$ 1.00 — 749 : \$ 1.00 — 762 : \$ 1.00 — 770 : \$ 0.50 — 772 : \$ 1.00 — 784 : \$ 1.00 — 805 : \$ 1.00 — 823 : \$ 1.00 — 954 : \$ 1.00 — 962 : \$ 1.00 — 1007 : \$ 2.00 — 1030 : \$ 1.00 — 1122 : \$ 2.00 — 1130 : \$ 1.00 — 1131 : \$ 1.00 — 1133 : \$ 0.50 — 1136 : \$ 2.00 — 1144 : \$ 1.00 — 1449 : \$ 1.00 — 1154 : \$ 1.00 — 1155 : \$ 1.00 — 1162 : \$ 0.50 — 1194 : \$ 1.00 — 1208 : \$ 1.00 — 1316 : \$ 1.00 — 1323 : \$ 1.00 — 1330 : \$ 1.00 — 1332 : \$ 1.00 — 1370 : \$ 1.00 — 1423 : \$ 1.00 — 1427 : \$ 1.00 — 1437 : \$ 1.00 — 1457 : \$ 0.50 — 1484 : \$ 1.00 — 1484 : \$ 1.00 — 1493 : \$ 1.00 — 1494 : \$ 1.00 — 1496 : \$ 1.00 — 1500 : \$ 1.00 — 1501 : \$ 1.00 — 1507 : \$ 1.00 — 1508 : \$ 1.00 — 1521 : \$ 1.00 — 1530 : \$ 1.00 — 1538 : \$ 1.616 : \$ 1.00 — 1626 : \$ 0.50 — 1648 : \$ 1.00 — 1649 : \$ 1.00 — 1651 : \$ 1.00 — 1652 : \$ 1.00 — 1658 : \$ 1.00 — 1660 : \$ 1.00 — 1671 : \$ 1.00 — 1672 : \$ 0.50 — 1673 : \$ 1.00 — 1683 : \$ 1.00 — 1715 : \$ 1.00 — 1718 : \$ 1.00 — 1733 : \$ 1.00 — 1734 : \$ 1.00 — 1766 : \$ 1.00 — 1768 : \$ 1.00 — 1803 : \$ 1.00 — 1804 : \$ 1.00 — 1811 : \$ 1.00 — 1824 : \$ 1.00 — 1245 : \$ 1.00 — 1260 : \$ 2.00 — 1283 : \$ 1.00